



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	Mme MASSEI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
Mme SANNA	à	M. FILONI
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
Mme VILLANOVA	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/36

**Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Bévérini Vico
Autorisation de signer et exécuter le marché**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Beverini Vico. La procédure choisie est celle d'une maîtrise d'œuvre sur appel d'offres ouvert passé en application des articles 74-III al. 5b et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La prestation de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles décomposées comme suit :

Tranche	Libelle de la Tranche
Ferme	Réalisation des études préliminaires (EP) et des études d'avant-projet (AVP)
Conditionnelle 1	Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux qui s'étendent du cours Napoléon au Bd Maglioli
Conditionnelle 2	Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux qui s'étendent du Bd Maglioli au rond-point du Laetitia

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 19 octobre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 08 décembre 2015 à 11h00. La durée du marché est de 30 mois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	60%
de la note méthodologique et organisationnelle pour la réalisation des prestations	30%
des moyens humains et techniques dédiés	15%
et de la cohérence du planning prévisionnel par phrase	15%
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres composée en jury en sa séance du 09 février 2016 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Beverini Vico à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Beverini Vico avec le groupement d'entreprise suivant : Cabinet BLASINI –BET MORETTI pour un montant de 123 952.11 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Antoine Paolini, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/1759 du 08 octobre 2015 portant constitution d'un jury de Commission d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Beverini Vico ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, composée en jury, qui dans sa séance du 09 février 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 22 février 2016,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député - maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue Beverini Vico avec le groupement d'entreprise suivant :

Cabinet BLASINI – BET MORETTI pour un montant de 123 952.11 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI